



**LE THILLAY**  
95500

**Dossier n° DP 95 612 2600019**

Date de dépôt : 17/04/2026

Demandeur : **Monsieur DUBOIS Gilles**

Pour : **le changement d'un carport**

Adresse terrain : **91 Chemin des Prieurs**

**95500 LE THILLAY**

**DESTINATAIRE : Monsieur DUBOIS Gilles**

**91 Chemin des Prieurs 95500 LE THILLAY**

**OBJET : REJET TACITE D'UNE DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE**

Vous avez déposé le 17/04/2026 à la mairie de LE THILLAY une demande de déclaration préalable de travaux.

Par lettre du 21 avril 2026, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- **Veillez fournir la DPC3. Un plan en coupe à l'échelle, coté, après travaux y indiquer le terrain naturel (TN) précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R.431-10 b) du code de l'urbanisme].**
- **Veillez fournir la DPC4. Un plan des façades et des toitures à l'échelle, coté, après travaux. celui fourni ne montre pas d'échelle. [Art. R.431-10 a) du code de l'urbanisme].**

Ces éléments n'ayant pas été adressés à la mairie 3 mois après la notification de la demande de pièces initiale, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'opposition.

Vous pouvez redéposer une nouvelle déclaration si vous souhaitez réaliser votre projet.

Le 25 août 2026.

Le Maire



Fabio LUNAZZI